REPUBLIQUE FRANCAISE

MÉTROPOLE GRAND LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 29 septembre 2025

Délibération n° 2025-2989

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 8ème

Objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz Sud - Ilot Moselle - Approbation de l'avenant à la convention de participation financière de Nexity au titre du financement des équipements publics du projet - Approbation de la convention attributive de subvention à la Ville de Lyon pour la dépose, la conservation et la réinstallation de l'oeuvre d'art L'Arroseur arrosé

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 12 septembre 2025

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, M. Y. Fournel, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme N. Georgel, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, M. M. Le Faou, Mme M. Lecerf, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, M. A. Orlando, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme J. Percet, Mme N. Perrin-Gilbert, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtzoff.

Absents excusés : M. L. Pelaez, M. L. Barge (pouvoir à Mme D. Nachury), M. P. Blache (pouvoir à Mme L. Croizier), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), M. G. Corazzol (pouvoir à M. T. Rudigoz), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. M. Grivel), Mme H. Duvivier (pouvoir à M. J. Camus), Mme H. Geoffroy (pouvoir à M. S. Gomez), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme M. Carrier), M. C. Marguin (pouvoir à M. L. Lassagne), M. É. Perez (pouvoir à Mme J. Percet), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), Mme I. Petiot (pouvoir à M. P. Guelpa-Bonaro), M. M. Rantonnet (pouvoir à M. C. Cohen).

Conseil du 29 septembre 2025

Délibération n° 2025-2989

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 8ème

Objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz Sud - Ilot Moselle - Approbation de l'avenant à la convention de participation financière de Nexity au titre du financement des équipements publics du projet - Approbation de la convention attributive de subvention à la Ville de Lyon pour la dépose, la conservation et la réinstallation de l'oeuvre d'art L'Arroseur arrosé

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 septembre 2025, exposant ce qui suit :

L'opération ZAC Mermoz Sud fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Rappel du contexte général

Par délibération du Conseil n° 2022-1055 du 14 mars 2022, la Métropole de Lyon a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC Mermoz Sud ainsi que le projet de programme des équipements publics (PEP). La convention type de participation financière des constructeurs au financement des équipements publics du projet a également été approuvée à cette occasion.

Par délibération du Conseil n° 2022-1056 du 14 mars 2022, la Métropole a également approuvé le PEP définitif.

Par délibération du Conseil n° 2025-2696 du 27 janvier 2025, la Métropole a modifié la convention type de participation financière des constructeurs.

II - Approbation de l'avenant à la convention de participation financière de Nexity au titre de l'îlot Moselle au financement des équipements publics du projet

En déclinaison de la convention type délibérée, une convention financière de participation a été signée le 7 avril 2023 entre la Métropole et la société Nexity afin de déterminer les modalités de mise en œuvre des dispositions de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme relatif à la participation aux coûts d'équipement des constructeurs en matière de ZAC. La convention fixe les montants et les modalités de paiement de la participation du constructeur au coût des équipements publics de la zone pour son projet rue de la Moselle.

La répartition programmatique du projet ayant évolué, un avenant est nécessaire à ladite convention : initialement le projet comportait 2 052 m² de surface de plancher (SDP) en accession libre et 684 m² de SDP en bail réel solidaire (BRS), pour un montant de participation de 485 640 € (hors champ de TVA).

Cet avenant modifie le programme, le montant de la participation et adapte les modalités de versement à l'avancement opérationnel.

Le montant de la participation due par le constructeur s'élève ainsi à 417 440 € (hors champ de TVA) répartis de la façon suivante :

- 685,80 m² de SDP de logement en accession libre à 190 € par mètre carré de SDP, soit 130 303 €,
- 685,98 m² de SDP de logement en BRS à 140 € par mètre carré de SDP, soit 96 037 €,
- 1 365 m² de SDP de logement en prêt locatif social (PLS) à 140 € par mètre carré de SDP, soit 191 100 €.

III - Approbation de la convention attributive d'une subvention à la Ville de Lyon pour la dépose, la conservation et la réinstallation de l'œuvre d'art L'Arroseur arrosé

Les recompositions foncières autour du groupe scolaire Pasteur et les travaux d'aménagement de la ZAC Mermoz Sud induisent le déplacement de l'œuvre d'art L'Arroseur arrosé, réalisée en 1997, dont la propriété matérielle appartient à la Ville de Lyon et la propriété intellectuelle à son auteur Claude Gazier.

Cette œuvre d'art a marqué l'histoire du quartier pour les habitants. Elle contribue à la continuité de la mémoire du lieu dans le futur espace public requalifié du mail Narvik. C'est pourquoi la Ville de Lyon et la Métropole ont décidé, avec l'accord de l'artiste, de déposer, stocker et conserver, puis repositionner cette œuvre d'art dans le mail Narvik requalifié.

Ces interventions sont assurées par la Ville de Lyon, pour un montant plafond estimé à 200 000 € TTC. La Métropole apporte un soutien financier, en contribuant au financement de 50 % HT de ce projet, soit un montant plafond estimé à 83 333 € net de taxes.

Une convention attributive d'une subvention fixe les engagements réciproques des parties et les règles d'attribution et d'utilisation de la subvention apportée par la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le montant de la participation du constructeur Nexity au financement des équipements publics, soit 417 440 € net de taxes, due pour l'opération îlot Moselle de Nexity,

b) - l'avenant n° 1 à la convention de participation financière initiale à passer entre la Métropole et Nexity,

c) - l'attribution d'une subvention d'un montant de 83 333 € net de taxes au profit de la Ville de Lyon, pour la dépose, la conservation et la réinstallation de l'œuvre d'art L'Arroseur arrosé,

d) - la convention à passer entre la Métropole et la Ville de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2°- Autorise le Président de la Métropole à signer ledit avenant et ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La somme à payer en fonctionnement, soit 83 333 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - exercice 2025 - chapitre 65 - opération n° 4P06O5332.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 30 septembre 2025

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20250929-338135-DE-1-1
Date de télétransmission : 30 septembre 2025
Date de réception préfecture : 30 septembre 2025